

puissant pour les touristes. J'ai confiance que cette proposition opportune et raisonnable en l'honneur de la mémoire de David Fife recevra un appui spontané et généreux, pour des raisons sentimentales autant que par amour de la justice et de l'équité. Je suis absolument sûr que les provinces, ainsi que des milliers d'institutions, d'industries, d'usines, de municipalités, de magasins à rayons, de producteurs de blé, d'éleveurs etc., qui ont grandement profité de la découverte du blé Red Fife, seront enchantés, et je crois vraiment que leurs cœurs et leurs esprits se réjouiront, de l'occasion de contribuer au projet, dans la mesure de leurs moyens.

Étant donné que nous avons proposé un monument en lui-même aussi pratique que l'a été le travail de ce sage pionnier, je suis donc doublement certain que l'appel que nous lançons au pays sera couronné de succès. J'exprime respectueusement ma sincère conviction et celle des membres de la *David Fife Memorial Society*, savoir qu'il se trouverait difficilement, dans tout le Canada, un citoyen qui, fût-il agriculteur ou citadin, au courant des faits, ne serait pas très content de voir ériger à Fifeville le monument qui convient à la mémoire de l'inestimable apport de ce Canadien au progrès du pays, apport privé trop longtemps de la reconnaissance publique.

Par conséquent, je propose de tout cœur et avec confiance à mes collègues d'aider, avec la collaboration de ceux qui dans leurs provinces respectives contribueront volontiers à liquider cette dette, vieille de cent quinze ans, que nous, Canadiens, avons contractée et que nous nous proposons d'acquitter en érigeant un monument approprié à la gloire de ce grand Canadien. Qu'il me soit permis de présenter ceci comme un devoir de caractère patriotique et national.

Je proposerai en outre que nous sollicitions respectueusement l'aide de nos collègues de la Chambre des communes des dix provinces, afin qu'ils versent et recueillent des contributions en vue d'aider de la même manière, à acquitter cette dette.

Les chèques devront être adressés au secrétaire honoraire, a/s la Banque Royale du Canada, à Peterborough (Ontario), et faits payables à *The David Fife Memorial Society*.

Lorsque le montant requis aura été soucrit en entier, nous devons immédiatement prendre les dispositions voulues pour préparer le terrain et ériger le monument, lequel,

nous l'espérons, sera prêt pour l'ouverture officiel vers les derniers jours d'août prochain.

Nous nous proposons après l'ouverture officielle d'organiser chaque après-midi durant une semaine des programmes de sports, des tournois, des pique-niques et, le soir, des concerts, des jeux, des discours, des concours d'éloquence et, enfin, des services religieux d'action de grâce, le dimanche.

De toute évidence, honorables sénateurs, David Fife doit être compté parmi les grands pionniers et bienfaiteurs auxquels nous rendons un reconnaissant et souvent fervent hommage en disant d'eux: "Ils ne soupçonnaient pas l'importance de leur œuvre".

J'ai confiance que les Canadiens participeront très généreusement à ce projet. Et, parce que ce monument sera aussi pratique que la découverte de ce sage pionnier, je suis doublement certain que nos efforts seront couronnés de succès.

Si les Canadiens qui ont tant bénéficié de la découverte de David Fife contribuent en vue d'honorer son nom, qui sait si en ces murs de la salle et de l'école commémoratives de David Fife ne seront pas semés ces germes d'intelligence et de caractère qui, à un moment donné, produiront d'abondantes moissons aussi précieuses que celles qu'a fait germer David Fife.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Duffus: Précisément en ce qui concerne la question dont je viens de parler, puis-je avoir le privilège de demander que ma proposition soit déferée au comité permanent des Ressources naturelles?

L'honorable M. Haig: Elle ne saurait l'être.

Son Honneur le Président: Je ne suis pas certain que la proposition de l'honorable représentant de Peterborough-Ouest (l'honorable M. Duffus) soit conforme au Règlement. Il faut que le Sénat soit saisi d'une résolution écrite formulant la proposition de l'honorable sénateur.

(Sur la motion de l'honorable M. Gershaw, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

PÉTITIONS DE DIVORCE

ADOPTION DES RAPPORTS DU COMITÉ

Le Sénat passe à l'examen des rapports n° 6 à 16 du comité permanent des divorces relativement aux pétitions de divorce.

L'honorable M. Roebuck propose l'adoption des rapports.

La motion est adoptée, sur division.